

Compte-rendu du CTA

du 30-06-2020

A la demande de la FSU, deux points sont ajoutés à l'ordre du jour : bilan des enseignements de spécialité dans l'académie et conventions 2S2C.

La FSU dénonce le refus de la DASEN de l'Allier de tenir un CTSD de fin d'année et exige un CTSD dans l'ensemble des départements pour les ajustements de DHG. La FSU déplore le manque de dialogue social.

1- Approbation du CR du précédent CTA : adopté à l'unanimité

2- Ajustements des postes enseignants (Mesures de suppressions – créations – dotations...)

Puy-de-Dôme :

Un des deux postes en ULIS d'Ambroise Brugière est transféré à l'EREA de Lattre de Tassigny de Romagnat : Transfert d'un poste de PE.

Lycée Sidoine Apollinaire : Création d'un poste en Lettres Classiques en CPGE, annulation d'un poste en lettres modernes.

Lycée professionnel Germaine Tillion Thiers : Création d'un poste PLP Mathématiques-Sciences- physiques.

Lycée Virlogeux Riom : section européenne italien pas maintenue. Mme la SG adjointe indique que cela relève du choix de l'équipe et précise que lorsqu'il y a des groupes d'enseignement de spécialité au-dessus du seuil, le rectorat finance des groupes d'enseignements complémentaires. C'est le cas au lycée Descartes à Cournon.

Allier :

Collège Emile Guillaumin à Moulins : création d'un poste de Lettres modernes SPEA FLE et suppression d'un poste d'anglais SPEA FLE.

Jean Monnet à Yzeure :

La FSU demande de réexaminer la situation des STMG en première. Pour Mme la SG adjointe, le nombre de demandes n'est pas suffisant pour maintenir les deux divisions.

Haute-Loire :

Charles et Adrien Dupuy au Puy :

La FSU demande le rétablissement de la capacité à 20 élèves en bac pro MV. Demande accordée par M. le Recteur.

La FSU demande également l'ouverture d'une sixième seconde et d'une deuxième division en première STI2D (effectif à 35 et il reste des demandes).

3- Ajustements de moyens ATSS

Personnels de laboratoire :

- Simone Weil Le Puy : 1
- Sidoine Apollinaire Clermont : 0.5
- Murat Issoire : 0.5
- LPO de Chamalières : 0.5
- Collège La Ribeyre Cournon : 0.5
- Lycée PJB Riom : 0.5

Personnels infirmiers :

- LPO de Commentry : 0.5
- Clg du Chambon-sur-Lignon : 0.5
- LG Blaise Pascal Clermont : 0.5
- LPO La Fayette Clermont : 0.5
- LP Roger Claustres : 0.5
- Clg Condorcet Puy-Guillaume : 1
- Clg La Charme Clermont : 0.5
- Clg A. Camus Clermont : 0.5

Personnels assistants sociaux :

- DSDEN Allier : 0.7
- DSDEN Cantal : 0.7
- DSDEN Puy-de-Dôme : 1.8

La FSU rappelle que les sections SNES et CGT du collège Gérard Philipe à Clermont se sont adressés à M. le recteur et attendent une réponse à leur courrier. La FSU rappelle la situation spécifique de l'établissement où les collègues ont exercé leur droit de retrait à plusieurs reprises cette année et fait une nouvelle fois part de leurs revendications.

Mme la SG adjointe répond que le courrier est adressé ce jour aux personnels, qu'il n'y aura pas de financement des options mais un financement en revanche des projets d'action culturelle. Les moyens attribués sont reconduits.

4- Répartition dotation AED

La dotation est abondée de 3 ETP en internat et de 4,3 en externat.

La FSU demande plus de moyens pour le collège Verrière à Issoire. Demande accordée : + 0.2

La FSU demande à regarder de près la situation des AED et dénonce des non-renouvellements de contrats sans aucun motif. La situation individuelle des personnels doit être prise en compte ainsi que le contexte social.

Clg Roger Quilliot Clermont : un demi-poste CPE attribué

Le critère de répartition localement est d'1 AED pour 30 élèves compte-tenu des dotations.

5- Carte des enseignements de spécialité - classe de Première générale

En Anglais, plusieurs LLCE sont transformées en Anglais-monde contemporain.

Lycée Mme de STAEL Montluçon : espagnol, anglais mais plus d'italien

Lycée Descartes Cournon : suppression LLCE allemand / Création Arts du cirque

La FSU dénonce l'ajout de notes dans certains lycées pour le baccalauréat, dans l'opacité, ce qui crée des inégalités entre établissements et entre élèves. M. le Recteur confirme que cela est illégal mais qu'il n'a pas été saisi sur cette question.

6- Calendrier de préparation de la rentrée 2020

- Affectation des lauréats de concours :

Les liaisons d'affectation ministérielles seront échelonnées : 20, 24, 29, 31 juillet selon les disciplines et les corps
Notification aux futurs stagiaires avant le 15 août, 4 et 6 jours pour former ses vœux, connaissance de l'affectation le 13 août au plus tard (du 31-07 au 13-08).

Chaque stagiaire recevra un mail sur sa boîte personnel pour les vœux puis pour la réponse, qui sera également communiquée par mail à l'établissement.

- Résultats du mouvement intra :

Disponibles sur I-prof le 30-06 à 17 h. Notification le 1er juillet pour les voies de recours.

Barres des départements et des groupements de communes affichées

Désignation de représentants du personnel par les organisations syndicales au préalable (un courrier leur sera envoyé).

Recours pour un agent non muté ou un agent muté hors vœu. C'est l'agent qui informe être accompagné d'un représentant du personnel.

- TZR et contractuels en CDI :

Affectations connues le 22 juillet.

- Carrières / PPCR :

Les appréciations finales issues des RV de carrière seront connues le 15 janvier.

Pour l'avancement à l'échelon spécial, les avis des chefs d'établissement et des IPR seront consultables le 7 juillet.

- Rentrée universitaire à l'INSPE :

Les 23-08 et 24-08

7- Examen de la rémunération des AESH : plus d'infos sur s3cle@snes.edu

M. le DRH présente les modalités de revalorisation indiciaire des AESH proposées par le rectorat. Il précise que l'entretien et l'avancement sont décorrélés. Un réexamen de l'indice de rémunération est mis en œuvre dès le terme de la 1ère année. Un réexamen de l'indice de rémunération des AESH est mis en œuvre tous les 3 ans. Le principe de rétroactivité s'applique.

Le rattrapage salarial sera échelonné selon les contrats :

- Pour les AESH recrutés au 01/09/2014 et les AESH cédés dans les 12 prochains mois : 31/08/20

- Pour les autres AESH recrutés à compter du 01/09/2014 : 31/10/20

- Pour les AESH recrutés au 01/09/20 : 31/12/20

La FSU acte positivement ces modalités mais demande à ce que l'on prenne également en compte l'ancienneté antérieures des personnels cédés en 2014 ayant exercé auparavant comme AVS/AED (reclassement).

8- Dispositif 2S2C

La FSU se prononce contre ce dispositif qui externalise une partie des enseignements et remet en cause, notamment, l'enseignement de certaines disciplines comme l'EPS, l'éducation musicale et les arts plastiques. Pour la FSU, celui-ci n'a aucune raison de se prolonger au-delà de cette date.

Selon le recteur le dispositif pourrait être prolongé sous la même forme si le contexte sanitaire est le même. L'hypothèse d'une pérennisation du dispositif même en dehors du contexte n'est pas écarté, il y aurait dans ce cas des modifications.

Conventions passées jusqu'au 4 juillet :

Ecoles maternelles publiques : 18 conventions – 339 élèves accueillis

Ecoles élémentaires publiques : 93 conventions - 5647 élèves accueillis

Dans les collèges, des 2S2C ont été portés par des enseignants en lien avec les associations.

Questions diverses

- Conditions d'évaluation des stagiaires

Les conditions de titularisation sont les mêmes. Mais l'inspection n'est requise que si un licenciement est envisagé. Le jury se réunira le 1er juillet pour les PLP, le 2 juillet pour les certifiés, le 6 juillet pour les PE.

Tous les stagiaires concernés ont reçu une convocation sur leur courriel personnel.

- Jury du Baccalauréat

Il y a une harmonisation des résultats conformément aux textes :

- Un premier examen par établissement des résultats en comparaison avec les trois dernières années.

- Une harmonisation à la hausse de façon globale s'il y a un écart. Il y a peu d'établissements dans ce cas.

Pour les examens des livrets individuels

- 6 juillet : 104 jurys de délibération en enseignement général / 34 jurys de délibération en enseignement technique.

- 3/6/7/8/9 juillet : jurys pour la voie professionnelle (pour décider de l'obtention du diplôme, d'un oral de rattrapage, du report sur une session de septembre quand l'évaluation n'est pas possible).

La FSU dénonce l'ajout de notes dans certains lycées pour le baccalauréat, dans l'opacité, ce qui crée des inégalités entre établissements et entre élèves. M. le Recteur confirme que cela est illégal mais qu'il n'a pas été saisi sur cette question.

- Complément sur les postes dans l'académie à la rentrée 2020

> Premier degré

Au départ, la dotation était nulle. La répartition des postes prévues étaient -11 dans l'Allier, -3 dans le Cantal, -6 en Haute-Loire, +20 dans le Puy-de-Dôme. Le Ministère a finalement attribué 43 postes supplémentaires avec le plan national de création de postes pour ne pas supprimer de classes dans les communes de moins de 5000 habitants et maintenir le P/E dans les communes de plus de 5000 habitants. La répartition des postes est donc : 0 poste dans l'Allier, 0 poste dans le Cantal, 0 poste en Haute-Loire, 43 postes dans le Puy-de-Dôme. En Haute-Loire, même s'il y a 6 fermetures de classes, les 6 postes servent à financer d'autres moyens (décharges, ...)

> ULIS 2nd degré

Création d'ULIS dans les collèges de Monistrol sur Loire, St Flour, St Cernin, Murat le Quaire, Billom, dans le lycée de Brassac-les-Mines.

> Exeat dans l'Allier

10 personnes en tout vont être mutées dans le Puy-de-Dôme : 7 conformément aux nombres de demandes antérieures examinées et 3 situations particulières relevées par le ministère.

- PIAL et AESH

Les établissements privés sont intégrés au PIAL à la rentrée.

Localement il n'y a pas de dotation supplémentaire nationale de postes.

Dans la plupart des départements, les PIAL sont scindés en sous-secteurs géographiques avec un collège à leur tête. Dans le Cantal, il n'y a qu'un seul PIAL.

Dans le Puy de Dôme, 29 PIAL sont en cours de construction dont 1 PIAL spécifique pour l'enseignement dans le privé.

Dans l'Allier, 3 nouveaux PIAL vont être créés à la rentrée 2020.

Chaque coordonnateur de PIAL touchera 1 500 euros. L'administration reste assez évasive sur les profils des personnels recrutés (directeurs de SEGPA, enseignants...) et le mode de recrutement.

Un texte est en attente sur les critères de recrutement et les missions de ces coordonnateurs.

Il n'est pas prévu de création de brigade de remplacement pour les AESH même si les missions de remplacement de certains sont maintenus.